

Association Nle Pour la Défense des Biens Patrimoniaux Français en Tunisie (ADEPT)
 Site <http://www.adept-tunisie.com> * E-mail « gilbert.orrant@orange.fr »
 110, Route de l'Etang la Ville 78750 Mareil Marly Tél.&Fax 01 39 58 69 24

Chers amis,

« Patience et longueur de temps font plus que force ni courage »,
 comme le prouvent les événements survenus en Tunisie courant 2010.

Notre Ambassade a rénové en 2009 et 2010 tombes et cimetières de Tunis, et peut-être d'ailleurs. Nous le demandions depuis la destruction sacrilège des sépultures de nos défunts, du Passage et de Bab El Kadra, au cours des années 60.

Par ailleurs, un groupement de bailleurs européens apporte à la Tunisie 325 Millions €(M€), dont le chef de file est l'Aide Française au Développement (AFD) qui finance 50 M €, pour la construction d'un Réseau Rapide Ferroviaire (RFR) d'un coût de 550 M €.

En outre, selon certaines rumeurs, la Tunisie procéderait à un recensement de nos biens et préparerait une nouvelle OPA.

Enfin, les nouveaux Ambassadeur et Consul Général de France m'ont reçus en Juillet dernier, alors que depuis sept ans mes demandes d'audience demeuraient lettres mortes. Après mon exposé (Annexe I), Me Tekaya a évoqué les problèmes relatifs à la défense des propriétaires et à la vente de leurs biens.

L'Ambassadeur, Pierre MÉNAT, a déclaré qu'il ferait de son mieux pour nous aider, et le Consul Général, Michel PINARD, m'a écrit que ses services se tenaient à notre disposition pour régler les dossiers pendants (Annexe II).

S'agit-il d'une simple coïncidence ? Des premiers effets de la nouvelle campagne présidentielle ? Des suites de notre saisine du CIRDI de Washington (Convention pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements entre un Etat et ressortissants d'un autre Etat - www.cirdi2010.com/) d'une requête concernant notre différend avec la Tunisie sur nos investissements ?

Ou, est-ce tout simplement la conjonction de différents facteurs ?

*

Mais notre problème est beaucoup plus important. Depuis 1954, le Pouvoir simule notre défense par des « *concessions ou renoncements autour de traités d'amitié* », comme le candidat Sarkozy aux présidentielles nous l'écrivait en 2007.

Abandonnés par notre pays, nous sommes l'objet d'une véritable arnaque de la part des syndicats, avocats, et gouvernements qui nationalisent, exproprient gratuitement, et nous appliquent des lois d'exception avec autant de rigueur que les tribunaux. Par contre, les immigrés tunisiens jouissent de tous nos droits et des accords conclus, sans la moindre réciprocité en violation des art. 55 de notre Constitution et 11 du Code Civils du fait que les A.E. nous accusent « d'avoir fait suer le burnous ». Quant à la Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR) elle nous ignore et nous prive des subventions distribuées aux autres associations.....

Le but est donc de nous décourager dans l'attente de notre disparition.

*

Mais, patience et longueur de temps ne signifient pas résignation. Cet ostracisme gouvernemental nous a mis dans l'obligation de nous adresser à des organismes internationaux susceptibles de faire respecter nos droits, car :

- 142 Etats, dont France Algérie Tunisie Maroc Vietnam, etc.. se sont engagés par contrat à appliquer les sentences arbitrales du CIRDI.

- Suite à notre plainte de 1995, la « Commission Européenne des Droits de l'Homme » a, en 1996, accusé la Tunisie d'être responsable de notre spoliation. Il en est résulté l'accord du 20/X/97 sur la protection des investissements ; son Art.8 précise que, faute d'un règlement amiable dans les six mois, tout différend sur les investissements est soumis, sur demande de l'une des Parties, à l'arbitrage du CIRDI. Mais la France n'a pas exploité cette possibilité.

- Enfin, le Président Sarkozy n'a tenu compte ni de ses engagements électoraux, ni des accords conclu avec la Tunisie, ni du rapport sur les rapatriés que, dès 2007, il avait demandé au Conseil Economique et Social.

C'es pourquoi, en 1996 nous avons adressé à la Commission Européenne des Droits de l'Homme une plainte contre la France ; puis en 2009, le CIRDI a été saisi d'une requête contre la Tunisie qui nous soumet à des lois d'exception xénophobes et, en violation de sa constitution, n'a appliqué aucun des huit traités relatifs à la protection de nos investissements, sinon l'OPA de l'accord 1984 tout à son avantage mais inconstitutionnel et périmé depuis 1992. Le Secrétaire Général de cet organisme international nous a accusé réception de notre requête, en nous rappelant la possibilité pour la France de le saisir d'une requête qui mettrait les deux Parties dans l'obligation d'exécuter l'arbitrage qui s'en suivrait.

Le moment est donc venu de rappeler au Chef de l'Etat :

- Ses engagements de 2007 dont l'oubli engendre dès à présent de vives réactions, d'autant que la communauté rapatriée s'est sensiblement agrandie depuis une cinquantaine d'années par les unions matrimoniales de ses descendants avec des familles métropolitaines ;

- La lettre de son Chef de Cabinet nous précisant que le Président tiendrait ses engagements au cours de son mandat ;

- L'accord 1997 lui donnant la possibilité de saisir le CIRDI d'une requête contre la Tunisie qui refuse d'appliquer les accords, maintient ses lois d'exception, racistes et humiliantes (Art. 8), et ne restitue ni ne paye à un juste prix ses nationalisations et expropriations aussi gratuites qu'injustifiées. (Art.5)

Faute qu'elle demande au CIRDI une sentence arbitrale, la France doit nous indemniser en tant que victimes de raisons d'Etat à la charge de tous les contribuables. L'aide annuelle de 50 M€ à la Tunisie par l'AFD, qui égale l'aide internationale reçue annuellement par ce pays, et le financement du RFR par des bailleurs européens dont l'AFD est chef de file avec un apport initial de 50 M€, prouvent que, privés d'indemnisation et des accords sensés la remplacer, nous sommes sacrifiés à un néocolonialisme particulièrement coûteux.

Quoiqu'il en soit, n'étant pas prêts à la résignation, nous n'abandonnerons pas notre combat pour la défense de nos biens patrimoniaux, notamment de ceux qui, suite à l'abandon de nos gouvernements, se sont trouvés dans des difficultés financières les contraignant d'abandonner, ou de brader leurs biens par vente ou OPA.

Dans l'immédiat le Conseil d'Administration vous souhaite un joyeux Noël en famille et vous présente ses vœux de santé, bonheur et réussite, en espérant une fois de plus que 2011 nous sera plus favorable que les 56 années précédentes.

Mareil Marly le 15 décembre 2010
ORRAND Gilbert, Président de l'ADEPT